



Communiqué

## Budget provincial 2019-20 – taxes sur le tabac Le gouvernement continue de laisser toute la marge de manœuvre à l'industrie du tabac

**Montréal, jeudi 21 mars 2019** — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** déplore l'absence d'une hausse de la taxe sur le tabac dans le [budget provincial 2019-2020](#)<sup>1</sup>, le 5<sup>e</sup> budget consécutif sans une telle augmentation et, ce, malgré le maintien d'un taux de contrebande à 12% depuis 2011 et l'augmentation systématique des prix des cigarettes par les fabricants (10,80\$ la cartouche de 200 cigarettes depuis 2014<sup>2</sup>). « *Malheureusement, le gouvernement Legault a choisi de prioriser les intérêts de l'industrie du tabac aux dépens de la santé des Québécois et des finances publiques,* » selon **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition**.

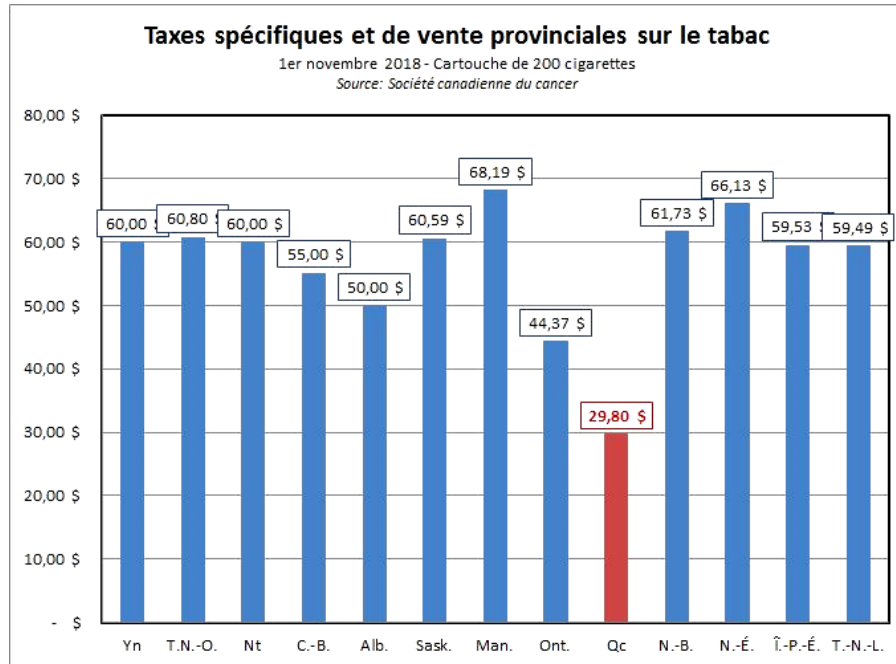
Dans une [lettre envoyée en novembre dernier](#) aux trois ministres concernés, la **Coalition** demandait au **gouvernement caquiste** d'entamer l'augmentation progressive de la taxe provinciale sur les cigarettes de manière à rejoindre le niveau de l'**Ontario**, à l'aide d'une première hausse totalisant 7\$ par cartouche de 200 cigarettes (hausse de 5\$ et indexation des taxes actuelles de 2\$).

### **Faible taux de contrebande**

« *Malgré la diminution du taux de contrebande au cours des dernières années - atteignant un plancher de 12% en 2016 et 2017<sup>3</sup> - le gouvernement a encore une fois choisi d'écarter le moyen le plus efficace pour prévenir le tabagisme et favoriser la cessation,* » regrette **Flory Doucas**. Contrairement aux [campagnes de peur déployées par les groupes paravents](#) des cigarettiers comme la **Coalition nationale contre le tabac de contrebande**<sup>4</sup> et l'**Association québécoise des dépanneurs en alimentation**<sup>5</sup>, il n'y a pas lieu de craindre une recrudescence de la contrebande suivant une hausse des taxes tabac.

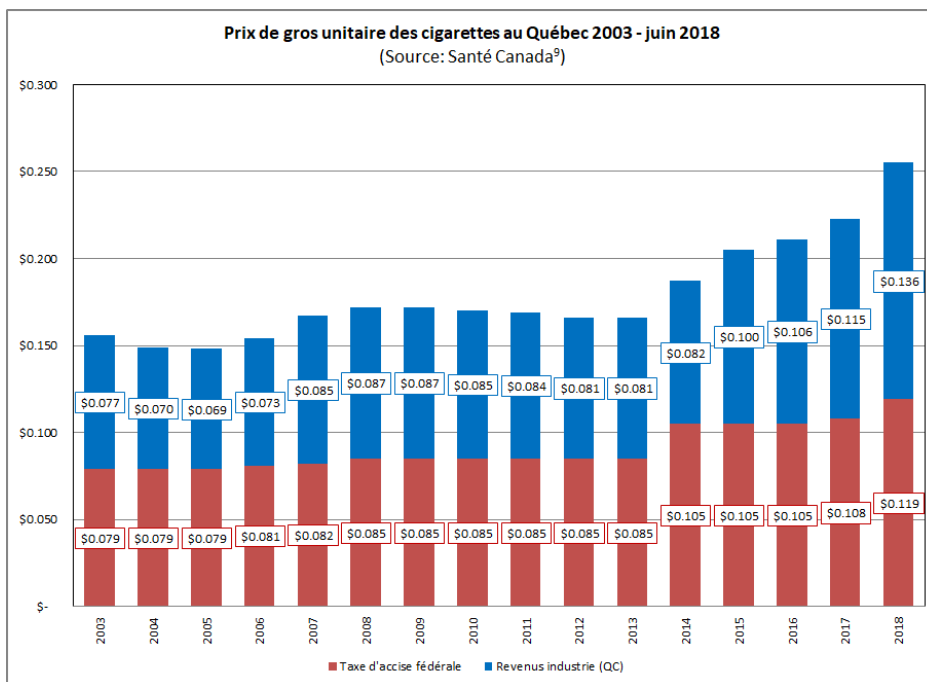
La décision de ne pas hausser les taxes tabac va également à l'encontre de l'opinion publique qui, selon un sondage **SOM**<sup>6</sup>, appuie majoritairement (73%) l'augmentation graduelle de la taxe tabac de sorte à rejoindre le niveau de l'**Ontario**. L'écart actuel avec le Québec est d'environ 15\$ la cartouche de 200 cigarettes (ou de 1,50\$ par paquet de 20).

« Le Québec est la province avec les taxes les plus basses au pays – et de loin – et l'écart ne cesse de s'élargir. Il n'existe aucune justification pour un gouvernement soucieux de la santé de la population de ne pas profiter du contexte favorable pour hausser la taxe tabac, ce qui réduirait le taux de tabagisme et aiderait à compenser les 1,9 milliard \$ en soins de santé annuellement attribuables au tabac. »



### Marge de manœuvre laissée à l'industrie

L'inaction du gouvernement fait en sorte que c'est l'industrie, et non les contribuables, qui bénéficie de la marge de manœuvre disponible pour augmenter les prix du tabac. En effet, les cigarettiers ont ainsi pu entièrement l'accaparer en augmentant, discrètement mais systématiquement, le prix de leurs marques, souvent par des montants supérieurs aux hausses de taxes qu'ils ont pourtant l'habitude de décrier.



← En bleu : prix unitaire de vente aux détaillants (moyen) fixé par les fabricants de tabac

« Contrairement aux hausses de taxes, qui affectent pareillement toutes les marques et qui créent le fameux ‘choc’ favorisant la cessation tabagique, l’industrie s’assure que ses augmentations de prix ont pour effet de protéger ses profits – au détriment de la santé publique. Par exemple, en augmentant graduellement leurs prix, les fabricants évitent les chocs normalement associés aux hausses de taxes et avec la segmentation des prix, l’industrie assure la disponibilité de marques à rabais pour conserver sa clientèle la plus sensible au prix, soit les jeunes et les plus démunis.

« La décision du gouvernement de ne pas hausser la taxe tabac, budget après budget, représente un cadeau de quelque 150 millions de dollars par année à l’industrie du tabac et une perte du même montant pour les contribuables. Et ce sont les contribuables qui sont pris avec la facture des soins de santé pour les maladies causées par le tabagisme, » conclut **la porte-parole**.

- 30 -

**Entrevues : Mme Flory Doucas**, codirectrice et porte-parole, CQCT: 514-598-5533; 514-515-6780 (cell.)

- 
- <sup>1</sup> **Gouvernement du Québec**, *Budget 2019-2020*, [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire\\_1920.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf)
- <sup>2</sup>  $(0,136\$ - 0,082\$ = 0,054\$) / 0,082\$ =$  augmentation de 65,9%; revenus supplémentaires par cartouche de 200 cigarettes :  $0,054\$ \times 200 = 10,80\$$ , selon **Santé Canada**, « Données sur l’évolution du prix de gros unitaire des cigarettes au Québec entre 2004 et juin 2018 », tel que cité dans la lettre de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** du 30 novembre 2018. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2018/MAIL\\_18\\_11\\_30\\_Lettre\\_Ministres\\_Taxes.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018/MAIL_18_11_30_Lettre_Ministres_Taxes.pdf)
- <sup>3</sup> **Gouvernement du Québec**, *Budget 2018-2019, renseignements additionnels*, page B-18. [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/RenseignementsAdd\\_1920.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/RenseignementsAdd_1920.pdf)
- <sup>4</sup> **Coalition nationale contre le tabac de contrebande**: “The NCACT receives funding from membership fees and from direct contributions from its members. A significant portion of that funding comes from the Canadian Tobacco Manufacturers Council (CTMC) whose members are Rothmans, Benson & Hedges Inc.; Imperial Tobacco Canada; and JTI-Macdonald Corp.” <https://www.stopcontrabandtobacco.ca/about-us>
- <sup>5</sup> **Isabelle Hachey**, *Une campagne pour insister sur les dangers de la contrebande*, **La Presse**, 17 octobre 2016. [http://plus.lapresse.ca/screens/39cfacf5-e47b-4965-9528-f872bc5a83c0\\_\\_7C\\_\\_T9q2y6PKqxp.html](http://plus.lapresse.ca/screens/39cfacf5-e47b-4965-9528-f872bc5a83c0__7C__T9q2y6PKqxp.html) ; **Isabelle Hachey**, *Imperial Tobacco utilise les groupes paravants*, **La Presse**, 17 octobre 2016. <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201610/16/01-5031133-imperial-tobacco-utilise-des-groupes-paravants-pour-contrer-des-mesures-antitabac.php>
- <sup>6</sup> **Sondage SOM** effectué pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac par téléphone auprès de 2022 Québécois entre le 9 et 22 novembre 2017 ainsi que les 17 et 27 janvier 2018. La marge d’erreur maximale pour l’ensemble des répondants est de 2,7% (au niveau de confiance de 95%); elle augmente toutefois pour les sous-groupes de l’échantillon. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2018/SOND\\_18\\_05\\_00\\_Sondage\\_SOM\\_QHausseTaxe.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018/SOND_18_05_00_Sondage_SOM_QHausseTaxe.pdf) ; méthodologie: [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2018/SOND\\_18\\_05\\_00\\_Sondage\\_SOM\\_Methodologie.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2018/SOND_18_05_00_Sondage_SOM_Methodologie.pdf)